

Le 2^{ème} PARCOURS PMS REGULARITE

L'association PIPES et MANIVELLES SANCLAUDIENNES (PMS) organise samedi 27 octobre 2018 son « 2^{ème} parcours PMS régularité » en nocturne.

Il s'agit d'un itinéraire touristique à parcours secret sur la voie publique de +/- 140 kilomètres sans horaires fixes ni moyennes imposées mais avec un tracé à respecter. Cette manifestation n'est ni une épreuve sportive, ni une épreuve de vitesse, mais un parcours, sur route ouverte, dans le respect de toutes les règlementations. Le code de la route doit être respecté y compris dans les traversées d'agglomération. Le temps de parcours est déterminé par le respect de la réglementation du code de la route. Deux temps de trajets seront proposés. Chaque participant se verra remettre un carnet d'itinéraire. Celui-ci indiquera les zones étroites et dangereuses ainsi que les agglomérations.

Un parcours de maniabilité à allure réduite sera proposé à chaque participant avant le départ pour le parcours en nocturne.

Les participants partiront non groupés. Les départs seront échelonnés de minute en minute. Ce parcours touristique est ouvert à tous et à tout véhicule en privilégiant les véhicules de plus de 30 ans. Le nombre des engagés est fixé à 50 véhicules.

Si un véhicule participant n'est pas conduit par la personne mentionnée sur la carte grise, une autorisation de celui-ci devra être établie au chauffeur.

Les permis de conduire de chaque équipage seront contrôlés avant chaque départ.

Engagement

Les demandes d'engagement accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de Pipes et Manivelles Sanclaudiennes sont à adresser à :

Pipes et Manivelles Sanclaudiennes – Maison des Associations

1 Avenue de Belfort – 39200 SAINT-CLAUDE

au plus tard le 23 octobre 2018.

Le montant de la participation fixé à **25.00 € par voiture**, comprend la plaque de l'évènement, le carnet d'itinéraire. Possibilité de prendre des **repas**, pour l'après parcours, au prix de : **16.00 €**. Il est conseillé de les réserver à l'inscription.

(apéritif – entrée – plat – fromage – dessert et café)

Contrôles administratifs

Lors de la validation de son inscription, chaque conducteur doit être en mesure de présenter :

- Son permis de conduire et celui de son navigateur, si ce dernier est amené à conduire.
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance, vignette du contrôle technique en cours de validité.
- L'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord.

Chaque véhicule devra être en règle selon la législation en vigueur, avec entre autres, présence d'un triangle de sécurité et d'un gilet fluorescent de sécurité.

En aucun cas, le club Pipes et Manivelles Sanclaudiennes ou ses membres ne pourraient être tenus responsables des dégâts matériels pouvant survenir aux véhicules des participants ou causés à des tiers.

Il en va de même que les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par l'organisation, mais par les équipages verbalisés.

De par la signature de ce règlement, chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge l'association organisatrice ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens.

Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la randonnée.

Le club Pipes et Manivelles Sanclaudiennes se réserve le droit d'exclure de la manifestation tout équipage qui ne respecterait pas le présent règlement mais aussi d'annuler ou modifier le programme en cas de force majeure.

La sécurité étant le point capital de la randonnée, nous vous rappelons que vous circulez sur des routes normalement ouvertes à la circulation et régies par le code de la route.

Votre participation ne vous accorde aucune priorité vis-à-vis des autres usagers de la route.

PROGRAMME

SAMEDI 27 OCTOBRE 2018

- 14h30 – 16h** Accueil des participants à La Grenette
Dernières inscriptions et enregistrement des véhicules
- 16h15** Briefing
- 16h45** Rendez-vous à la zone industrielle pour les épreuves de maniabilité.
- 18h30** Départ 1^{ère} voiture
- 21h30 – 22h** Retour à La Grenette pour le repas
Buvette et restauration à disposition.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.
L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires en cas de force majeure.

Dotation

Seuls les 3 premiers équipages ainsi que le premier équipage féminin se verront récompensés dans les 2 trajets.

Le classement général sera établi selon le respect au plus près du kilométrage du parcours, le nombre de pénalités éventuellement acquises lors des contrôles de passage et le résultat sur le parcours de maniabilité.

BONNE ROUTE !!!!

pms.stclaud@gmail.com

Pipes et Manivelles Sanclaudiennes - 1 Avenue de Belfort

39200 SAINT-CLAUDE

Tél : 06.43.70.46.61

HEBERGEMENTS

- Hôtel SAINT-HUBERT
Place Saint-Hubert
39200 SAINT-CLAUDE
Tél : 03.84.45.10.70
- JURA HÔTEL
Avenue de la gare
39200 SAINT-CLAUDE
Tél : 03.84.45.24.04
- Gîte JOLY SAINT-SAUVEUR
6 Hameau Le Martinet
39200 VILLARD SAINT-SAUVEUR
Tél : 03.84.45.29.05

Autres hébergements possibles, renseignements :

- OFFICE DE TOURISME
1 Avenue de Belfort
39200 SAINT-CLAUDE
Tél : 03.84.45.34.24